

## Conseil Communal de Prangins

Interpellation : « A quand un terrain synthétique aux Abériaux » ?

Madame la Présidente du Conseil,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En vertu de l'article 67 du conseil communal (article 34 LC), je désire par le dépôt de cette interpellation connaître les intentions de la Municipalité au sujet d'un terrain synthétique aux Abériaux.

### Contexte :

- Il existe actuellement deux terrains de football aux Abériaux dont un se trouve en zone d'utilité publique. Ces terrains datent de la fin des années '70 et **n'ont jamais fait l'objet d'une réfection complète**. Lors des récents travaux sur le collecteur, une analyse de la qualité des sols fait apparaître que la glaise est très présente, ce qui est incompatible avec un entretien efficace des terrains. De l'aveu de tous les acteurs ou experts (Denogent – STC – RealSport), le drainage des deux terrains est largement **insuffisant et inefficace**.
- Fondé en 1938, le FC Prangins connaît une croissance constante de ses membres et notamment un développement conséquent de sa section féminine. Par son ancrage local, le FC Prangins joue un rôle majeur dans l'accompagnement social de la jeunesse sur la commune. Il contribue à lutter contre la sédentarité des jeunes et les accompagne dans leur développement social et sportif. Cette année, le club compte 303 membres dont **73% ont moins de 20 ans**. Il y a actuellement un total de 19 équipes et le club compte 95 filles (chiffre en constante hausse).
- Chaque année, environ **20'000 personnes** foulent les terrains des Abériaux pour des matchs ou entraînements. Estimation qui ne tient pas compte des écoles et autres personnes de la région qui ont un accès sans condition et illimité au terrain B (côté lac). Le club doit malheureusement composer avec des **fermetures ponctuelles de terrains décidées par le STC** en raison d'intempéries, de trop grosses chaleurs, de besoins de réfections ou autres. Le problème réside dans le fait que ces fermetures interviennent durant le championnat alors que les autres clubs peuvent continuer de s'entraîner ou jouer.
- Cela fait plus de 15 ans que le club demande un terrain synthétique dont les avantages sont les suivants :
  1. Permettre **la pratique sportive par tous les temps 7/7, 365 jours par an**, quelles que soient les conditions météo. Un besoin rendu plus indispensable encore en période COVID.
  2. Diminuer sensiblement les frais d'entretien qui sont à charge de la commune (tontes, entretien, pesticides & fertilisations, sablage, scarification, irrigation)
  3. Réduire considérablement les demandes d'occupation des salles de gymnastiques en hiver pour le FC Prangins (Morette, la Combe).
  4. Concilier les demandes de fermeture des terrains en herbe du STC avec la réalité des agendas de matchs.
  5. Diminuer la saleté aux alentours des vestiaires et devant le restaurant au printemps et à l'automne.
- Dans son plan d'investissement de législature, la Municipalité a prévu pour l'année 2025 un montant de 800'000.- pour un synthétique. Selon un courrier envoyé au club (31.10), elle serait prête à **avancer la date de dépôt d'un préavis à 2023**. Seulement, dans la réalité, le financement d'un terrain synthétique se situe entre 1.5 et 2.0 millions. En l'état, il nécessite donc un ajustement conséquent du montant ou alors il oblige le club à trouver des alternatives financières. Très actif sur le dossier, le FC Prangins explore toutes les pistes et aurait la possibilité de **diminuer l'investissement de plusieurs centaines de milliers de francs** en rachetant le terrain de Young Boys (3x champion de Suisse sur ce terrain) à un prix d'occasion très intéressant car ce terrain doit être changé à cause de règles imposées par l'UEFA mais il est en excellent état selon les experts. Pour suivre cette piste, il faut être **très réactif**. Une décision urgente des autorités pranginoises doit tomber au plus tard fin février 2023 pour lancer le processus administratif en tenant compte que le terrain de YB sera démonté à Berne en **juin 2023** et ne peut être stocké plus d'un mois

Interpellation :

Compte tenu de ce qui précède, mes questions sont les suivantes :

- Comment a été établi le chiffre de 800'000.- qui figure au plan d'investissement 2025 et qui ne représente, au mieux, que 50% du financement d'un terrain synthétique ?
- La Municipalité estime-t-elle judicieux et normal de demander à un club sportif de participer aux coûts des infrastructures de la Commune et de mettre ainsi une pression financière importante sur une association sportive villageoise d'envergure qui a manifestement et depuis des années un besoin important d'infrastructures adaptées ?
- Quelle est la volonté de la Municipalité de faciliter et de contribuer à faire aboutir ce projet très sensible mais avantageux (rachat terrain YB) pour 2023 ?
- La Municipalité accepte-elle de présenter un préavis qui comprenne l'entier des coûts nécessaires pour la création d'un terrain synthétique et de revoir ainsi à la hausse le montant incohérent figurant pour ce projet dans son plan des investissements ?

Compte tenu des délais très courts, je remercie d'avance la Municipalité de répondre à cette interpellation lors de la prochaine séance du conseil communal agendée au 7 décembre 2022.

Prangins, le 9 novembre 2022

Vanni Vogel

